



Ajournement de la demande de naturalisation

Par **almond**, le **20/01/2010** à **12:26**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter afin de savoir apres avoir deposé ma demande de naturalisation qui a été ajourné suite a etre resté sur le territoire français en situation irreguliere pendant 1 an. Pour ce motif celui ci a été ajourné de 1 ans et aimerait savoir si j'ai une chance que ma demande soit accepté?

Dans l'attente veuillez croire madame, Monsieur en ma plus haute consideration ainsi que mes salutations distinguées.